



# East Coast Country« E.C.C. »

Association loi 1901

## Règlement intérieur 2023/2024

### Art.1 : Les membres :

1) Adhérents : seront considérés adhérents, les membres ayant acquitté leur cotisation annuelle

| Adhésion annuelle | Adulte |  |                  | Enfant |                  |
|-------------------|--------|--|------------------|--------|------------------|
|                   | Seul   | 2 <sup>ème</sup> personne (même famille) | Fédération FFCLD | Enfant | Fédération FFCLD |
| Varennois         | 70€    | 60€                                      | 20€              | 60€    | 9€               |
| Extérieurs        | 80€    | 70€                                      | 20€              | 70€    | 9€               |

- 1) Composition du bureau : Le bureau est constitué d'un Président, d'un Trésorier et d'un Secrétaire, élus tous les ans lors de l'assemblée générale. Peut être candidat tout membre à jour de ses cotisations.
- 2) Les adhérents doivent fournir obligatoirement un certificat médical ou compléter le formulaire de santé si le certificat date de moins de trois ans,
- 3) Les cotisations ne pourront être remboursées pour quelque motif que ce soit. Le montant total est dû quelque soit la date d'adhésion.

### Art.2 : Conditions d'accès et d'utilisation de la salle :

**Les cours seront dispensés dans le respect des règles sanitaires en vigueur.**

L'utilisation de la salle est liée aux créneaux horaires mis à la disposition de l'association par la commune de Varennes-Sur-Seine,

| Salle Victor Collin | Débutants           |       | Novices | INTERMEDIAIRES |
|---------------------|---------------------|-------|---------|----------------|
| Lundi               | 18h15 (A confirmer) | 19h15 | 20h15   | 21h15-22h15    |
| Mercredi            | 15h00               |       | 16h00   |                |

L'association n'est pas responsable de l'annulation des entraînements due à l'interdiction d'accès ou de fermeture de la salle.

L'accès à la salle est réservé aux adhérents à jour de leur cotisation.

A l'occasion de chaque séance, l'ouverture, la surveillance et la fermeture de la salle est assurée par un membre du bureau de l'association. Il est interdit de fumer dans la salle et d'y apporter des boissons alcoolisées, ne pas se restaurer dans la salle en dehors des manifestations organisées par le club.

Les danseurs doivent s'attacher à laisser la salle en parfait état de propreté.

### Art.3 Tenue vestimentaire :

Les adhérents doivent se chauffer de bottes western, de bottes de villes, de chaussures de ville ou chaussures de danse.

Attention : les chaussures de sport sont déconseillées car elles sont un frein aux mouvements et risquent d'entraîner à court ou moyen terme des douleurs tendineuses ou articulaires.

### Art.4 : Comportement à adopter :

La danse country, line et western doit être l'occasion de passer ensemble, un moment de convivialité, d'amitié et de détente. Pour cela, il est important de toujours respecter les autres danseurs et les autres clubs. Les danseurs auront à cœur de rester courtois en toutes occasions.

En cas de nécessité, l'animatrice ou la responsable de séance pourra renvoyer immédiatement la personne dont le comportement lui paraît inacceptable ou perturbant le bon fonctionnement du cours.

Les adhérents sont invités à faire vivre la section et à participer à l'organisation pratique et matérielle des bals.

### Art.5 : Responsabilité :

L'E.C.C. décline toutes responsabilités envers ses adhérents en cas d'accident survenu dans la salle ainsi que lors des prestations, sauf si la responsabilité civile est reconnue, ainsi que toute responsabilité aux personnes non-adhérentes.

L'association décline toutes responsabilités en cas de perte ou vol pendant les cours ou les manifestations.

### Art.6: Respect du règlement :

Le présent règlement est remis à chaque adhérent au moment de son inscription. Il devra en prendre connaissance et le respecter, il est accessible sur le site internet de l'association [www.eastcoastcountry-cannes.fr](http://www.eastcoastcountry-cannes.fr)

Tous les membres du bureau sont habilités à faire respecter ce règlement. La non observation de ce règlement peut entraîner la radiation de l'adhérent après concertation, sans pouvoir prétendre au remboursement de la cotisation.

SOURIEZ - DANSEZ ET AMUSEZ VOUS

La Présidente

Catherine PERIOT

